

de 11 à 50. } 2 copies à l'insinuation

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT de la Charente-Maritime

COMMUNE de ROYAN

ARRONDISSEMENT de Rochefort

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON de Royan

Séance du 11 JUILLET 1950 194

OBJET : Achat de l'Hôpital " Malakoff " Versement Comptes

L'an mil neuf cent cinquante, le onze du mois de juillet, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ch. REGAZONI, Maire, en session ordinaire d'après convocations faites le 6 juillet 1945

NOMBRE de Conseillers municipaux ayant pris part au vote : 50 052

Etaient présents : MM. Ch. Regazoni - Veysière - Rochedeyeux - Chamboulan - Pragnaud - Bujard - Baudet, Chazeaud - Chollet - Cousinet - Counil - Donecq - Dufour, Guillaud - Jaquet - Main - Pouget - Péraudeau - Nolle Rikosky - M. Seugnet

DATE de l'affichage, à la porte de la mairie, du compte rendu de la séance :

Étaient représentés : M. Bouchet par M. Absent - M. Bujard - M. Thirion par M. Cousinet - M. Simon par M. Veysière - M. Moulinas par M. Guillaud

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Monsieur Bujard, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

La subvention de 5.932.000 frs ( cinq millions neuf cent trente deux mille frs) du Ministère de la Santé Publique nous est annoncée.

D'autre part, M. le Président de l'Oeuvre l'Enfant au Grand Air, nous a demandé de hâter nos versements afin de lui permettre de faire face aux échéances de fin de mois.

M. le Maire demande au Conseil de l'autoriser à verser à l'Oeuvre l'Enfant au Grand Air, et jusqu'à concurrence de 2 millions, des comptes à valoir sur le prix fixé par la commission arbitrale d'expropriation, sans attendre que la Caisse Municipale ait reçu les fonds.

90166 MP. MARSON & SENAUD - LA ROCHELLE

qu'elle attend du Crédit Foncier et du Ministère de la Santé Publique.

La Municipalité qui tient à entretenir avec l'Œuvre l'Enfant au Grand Air, les meilleures relations possibles accorde à M. le Maire l'autorisation qu'il sollicite.

APPROUVE

La Rochelle, le

28 JUIL 1930

Pour le PRÉFET,

Préfecture Générale



Royan

Fait et délibéré à  
les jour, mois et an susdits.

les membres présents

Ont signé au registre : MM.

N'ont pas signé : MM.

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les a empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).



Pour extrait conforme :

Le Maire